

N°29, Novembre/décembre 2020

Directeur de la publication : Martine DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia

DECERLE, Marie-Christine VATOV

Impression municipale à 800 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 [accueil@conches-sur-gondoire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondoire.fr)

La mairie est ouverte lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, lundi et jeudi de 14h à 16h

Fermeture le mercredi toute la journée.

site internet : [www.conches-sur-gondoire.fr](http://www.conches-sur-gondoire.fr)



Mairie de Conches sur Gondoire

---

## ENCORE UN PROJET D'ANTENNE- RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Bouygues Telecom a déposé un dossier d'information à destination de la population, pour un projet d'implantation d'une antenne-relais sur le bâtiment situé au 18, route de Tournan. C'est le deuxième projet, dans notre village, de la part de cet opérateur, alors qu'un contentieux est en cours concernant le premier projet au haras des Sources.

Pour le **premier projet**, l'ancien Maire était informé depuis au moins le 23 mai 2019 par le propriétaire du Haras, qu'il n'a pas su dissuader de signer un bail avec l'opérateur. Il s'est abstenu d'informer les habitants (comme il aurait dû le faire conformément à la loi), ce qui leur aurait laissé la possibilité de réagir. Un refus brièvement argumenté tel que celui qu'il a opposé à la déclaration préalable de travaux, le 23 janvier 2020, est de peu de poids alors que le PLU n'inscrit ni réglementation sur ce type de construction (hauteurs limites...), ni protections environnementales suffisantes.

Le 8 juillet, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir son refus de cette antenne. Le 7 août, la Mairie a été avisée d'un recours contentieux déposé par Bouygues Telecom et son mandataire Cellnex devant le Tribunal administratif, pour « abus de pouvoir ». Martine Daguerre a pris conseil auprès du cabinet Huglo-Lepage pour l'assister dans cette procédure.

Saisi le 22 octobre par Bouygues Telecom et Cellnex, le juge des référés a statué le 2 novembre, enjoignant au maire de réexaminer la déclaration préalable de travaux dans un délai d'un mois. L'examen du dossier sur le fond est toujours en cours.

Concernant le **deuxième projet** d'antenne, route de Tournan : la Mairie n'en a eu connaissance que le 29

octobre avec la réception du dossier d'information de Bouygues Telecom, et ce après la passation d'un accord entre l'opérateur et le propriétaire de l'immeuble.

Le dossier est consultable en Mairie sur rendez-vous (01.64.02.26.17.), dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, du 5 novembre au 7 décembre 2020. Un cahier d'observations est mis à disposition afin de recueillir vos remarques. Vous pouvez également l'examiner sur le site de la Commune :

[http://www.conches-sur-gondoire.fr/media/www.conches-sur-gondoire.fr\\_dossier-information-antenne-18-route-de-tournan.pdf](http://www.conches-sur-gondoire.fr/media/www.conches-sur-gondoire.fr_dossier-information-antenne-18-route-de-tournan.pdf)

**Cette publication ne signifie pas que la Commune soutient cette installation, bien au contraire.** La Mairie est pleinement mobilisée sur ce dossier. Après la période d'information du public, Bouygues Telecom devra déposer une déclaration préalable de travaux. **Parce qu'il est important que chaque citoyen s'exprime à ce sujet, donnez-nous vos avis, envoyez-nous vos commentaires sur [accueil@conches-sur-gondoire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondoire.fr) !** La Mairie recueillera toutes vos remarques qui viendront à l'appui de son action.

---

## REVISION DU PLAN LOCAL

### D'URBANISME

Le Conseil municipal du 12 novembre a décidé de mettre en révision le Plan local d'urbanisme, afin de disposer d'un document plus protecteur de l'identité et de l'environnement de notre village. Un bureau d'étude sera prochainement sélectionné. Une large concertation des Conchoises et Conchois permettra de mieux partager les orientations stratégiques du PLU.

## CONFINEMENT : VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Le 28 octobre, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

### QUELQUES MESURES A RETENIR

En cas de déplacement impératif, vous devez remplir une attestation de déplacement dérogatoire <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/> (quelques exemplaires papier sont à la disposition des Conchois n'ayant pas d'imprimante, à la Mairie).

**Par arrêté préfectoral, le port du masque a été rendu obligatoire sur le domaine public de toute la Seine-et-Marne.**

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.

Rassemblements :

- Interdiction des réunions privées et des rassemblements sur la voie publique, à l'exception des manifestations revendicatives déclarées en préfecture.
- Cérémonies de mariage limitées à 6 personnes.
- Cérémonies funéraires : 30 personnes maximum.

Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

### VISUALISER L'EVOLUTION DE L'EPIDEMIE

Santé Publique France a ouvert au public la visualisation précise de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, pour afficher sa progression très précisément, commune par commune :

[https://geodes.santepubliquefrance.fr/#bbox=297312,6254415,11136,6999&c=indicator&f=0&i=sg\\_iris\\_imp.ti&s=20-20-10-17-2020-10-23&selcodgeo=77124&t=a01&view=map9](https://geodes.santepubliquefrance.fr/#bbox=297312,6254415,11136,6999&c=indicator&f=0&i=sg_iris_imp.ti&s=20-20-10-17-2020-10-23&selcodgeo=77124&t=a01&view=map9)

### L'ESPACE JEUNES SUSPEND SON FONCTIONNEMENT

Etant donné le contexte sanitaire lié à l'épidémie du virus Covid-19, les activités prévues pour les jeunes ont dû être annulées ainsi que leurs projets d'autofinancement (journée récréative, marché de Noël, loto, etc.). Le voyage de fin d'année est compromis.

En date du 21 octobre 2020, les élus de Conches et de Guermantes ainsi que le directeur adjoint de l'Espace Jeunes se sont réunis et ont décidé, à grand regret, de suspendre l'ouverture de la structure.

Une reprise fin juin/début juillet, par une semaine « portes ouvertes », sera programmée afin de faire découvrir ou redécouvrir cette structure.

### LE MARCHÉ DE NOËL N'AURA PAS LIEU



Face aux conditions sanitaires, les élus de Gouvernes, Guermantes et Conches ont décidé de ne pas organiser le marché de Noël 2020. Dès que possible, nous relancerons

des initiatives communes entre nos trois villages.

Par ailleurs, la fête de Noël des enfants à la Grange est aussi annulée et remplacée par une distribution de friandises aux enfants de Conches et Guermantes.

### DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

#### AUX SENIORS



Le CCAS, Centre communal d'action sociale, organisera la remise des colis de Noël aux seniors, samedi 19 décembre, entre 9 et 12 heures. Les personnes inscrites pourront se présenter en Mairie, munies d'une pièce d'identité. En cas d'impossibilité ce jour-là, les colis pourront être retirés en Mairie aux heures d'ouverture habituelles, sur rendez-vous.

## SOLIDARITE AVEC LES PERSONNES VULNERABLES

- Agents communaux et élus sont mobilisés pour assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions. Les Conchoises et Conchois qui se sont volontairement inscrits sur la liste des personnes vulnérables de notre village feront l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de notre Plan Covid, mis en place dès le 2 novembre.
- Cette liste n'est pas figée. Les personnes en situation de vulnérabilité (âge, santé, isolement, précarité...) peuvent à tout moment se faire connaître ([accueil@conches-sur-gondaire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondaire.fr), 01.64.02.26.17).

Elles bénéficient :

- d'une **permanence téléphonique**, 7 jours sur 7 de 9 h à 18 heures : 06.04.12.81.64
- d'une **prise de contact téléphonique** régulière pour les personnes qui le souhaitent
- de la **mise à disposition de courses de première nécessité** (livraison des produits et transmission du paiement aux commerçants\*) pour éviter aux personnes à risque d'avoir à se déplacer :
  - un **panier de produits frais** (prix : 14€, commande hebdomadaire) composé de fruits et légumes de saison, pain et œufs, élaboré par la Ferme de Courberonne à Jossigny (les premières livraisons ont eu lieu vendredi 6 novembre)
  - un panier de **denrées non périssables\*\*** (prix : 23€, commande bimensuelle)
  - un panier de **produits d'hygiène et d'entretien\*\*\*** (prix : 16€, commande bimensuelle).
- de la livraison de médicaments en partenariat avec la Pharmacie du Laurençon (**recueil et dépôt des ordonnances**).

Monsieur Gavelle, le pharmacien, nous informe : « *Nous livrons à jour J+1. Si votre ordonnance est déjà dans notre base de données, un simple appel ou mail suffira pour passer commande. Pour toute nouvelle ordonnance, merci de nous l'envoyer par mail : [pharmaciedularencon@orange.fr](mailto:pharmaciedularencon@orange.fr) ».* Téléphone 01.64.02.37.97.

\*Paiement par chèque : pour les paniers frais à l'ordre « SAS Ferme de Courberonne », pour les paniers de denrées non périssables et d'hygiène à l'ordre du « Trésor public ».

\*\*Deux kg de pâtes (spaghetti, torsadées), 1 kg de riz (basmati), 1 kg de farine, 1 kg de sucre en poudre, 1 litre d'huile d'olive, 1 litre d'huile de tournesol, 2 litres de lait ½ écrémé, 1 paquet de café moulu, légumes secs (500 g de lentilles), 2 boîtes de thon et 1 boîte de sardines, gâteaux secs (petits-beurre et palets bretons), 1 tablette de chocolat noir et 1 tablette de chocolat au lait, 1 pack d'eau.

\*\*\*Un tube de dentifrice, 2 savons de Marseille, 1 shampooing, 1 liquide vaisselle petite taille, 1 paquet de 6 rouleaux de papier toilette, 1 paquet de 3 essuie-tout, 1 liquide savon pour machine à laver.

## VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT- ECOLES

En raison de l'instauration du niveau maximum du plan Vigipirate (Urgence Attentat) par l'Etat, les accès à **[l'Ecole Gustave Ribaud](#)** sont modifiés : l'accès par la rue de l'Ermitage est fermé, celui par la ruelle Binette est en mode piéton ou dépose des enfants en voiture dans un secteur de dépose-minute défini.

Le stationnement des véhicules est formellement interdit devant les écoles sur les trottoirs et la chaussée des deux côtés ; les parents doivent quitter les lieux rapidement après avoir laissé leurs enfants. Nous leur demandons de ne pas effectuer de demi-tour sur la ruelle Binette et de repartir dans le sens de leur venue, pour la sécurité de tous.

### **Ecole Val Guermantes**

Les attroupements doivent être évités aux abords de l'école. Les parents des classes élémentaires ne doivent plus accompagner les enfants à l'intérieur de l'école. Le stationnement est interdit des deux côtés de la rue Marcel Proust, devant l'école et la cantine (jusqu'à la rue Charles Péguy). Le stationnement allée Lamartine est réservé aux riverains et aux véhicules de service.



## LA PLUS JOLIE LETTRE AU PERE NOËL

Tu as moins de 10 ans et tu habites Conches ? Ecris une lettre avec un joli dessin au Père Noël, en indiquant au dos tes nom, prénom, date de naissance et adresse. Dépose-la dans la boîte aux lettres de la mairie, avant le 25 décembre. Trois lettres seront publiées dans Conch'infos, au début de l'année 2021, et leurs auteurs se verront attribuer un petit cadeau.

## MAISONS DECOREES POUR LES FETES



En cette période difficile à plus d'un titre, nous avons à cœur de soutenir les initiatives permettant d'égayer le village.

Participez au concours de décoration des maisons et jardins pour les fêtes et gagnez une récompense gourmande !

Inscription avant le 15 décembre auprès de la Mairie ([accueil@conches-sur-gondaire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondaire.fr), 01.64.02.26.17).

## INSCRIPTION SCOLAIRE 2021-2022

Pour les nouveaux arrivants et les enfants nés en 2018, bienvenue dans nos écoles ! Pour l'inscription 2021-2022, rendez-vous en Mairie, en vous munissant :

- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- en cas de séparation, extrait du jugement de divorce ou de séparation précisant la garde de l'enfant (et accord d'inscription de l'autre parent)
- en cas de demande de dérogation : un courrier justifiant votre demande
- en cas d'hébergement : un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur d'hébergement + un document de la sécurité sociale ou CAF daté de moins de 3 mois au nom de l'hébergé, à l'adresse de Conches.

A l'issue de cette pré-inscription, contactez la Directrice ou le Directeur pour fixer un rendez-vous et finaliser l'inscription de votre enfant. La présence des deux parents est souhaitable.

## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



Le 11 novembre, Martine Daguerre, maire de Conches, Hocine Si-Ahmed et Patricia Decerle, conseillers municipaux, sont venus honorer les soldats morts pour la France, « *qui au sacrifice de leurs vies, ont œuvré pour les générations qui leur ont succédé afin qu'elles n'aient plus à subir ni la guerre, ni le joug, ni la barbarie* », a salué Martine Daguerre. Les Anciens Combattants n'étaient pas présents à cette commémoration de la victoire et de la paix en raison du contexte sanitaire, « *mais ils sont dans toutes nos pensées* ».

## A SUIVRE SUR INTERNET

- Le **Plan Climat Air Énergie Territorial**, dont le but est la lutte contre le changement climatique, le développement des énergies renouvelables, et la maîtrise de la consommation d'énergie, sera consultable du 23 novembre au 23 décembre 2020 sur : [www.marneetgondoire.fr](http://www.marneetgondoire.fr) .
- Le **rapport du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable** (SMAEP) vous permettra de prendre connaissance du prix et de la qualité de l'eau, sur : [https://www.smaeplagny.fr/download/BP\\_R\\_PQS/rpqs\\_2019\\_et\\_delib\\_13.pdf](https://www.smaeplagny.fr/download/BP_R_PQS/rpqs_2019_et_delib_13.pdf)

## RENOVATION DE L'ECOLE

### VAL GUERMANTES



Les travaux de désamiantage et de déplombage de l'école Val Guermantes sont terminés, permettant de réaliser la suite. En date du 14

octobre 2020, suite à la procédure de marché et à l'analyse des offres, le conseil syndical du SIVOM Conches-Guermantes a délibéré pour arrêter le choix des entreprises qui interviendront pour finaliser la rénovation de la phase 1. Le marché s'est décomposé en 9 lots : maçonnerie/ plaquisterie, menuiserie extérieure, menuiserie intérieure, carrelage/faïence murale, sols souples, étanchéité du toit/garde-corps, peinture et signalétique, électricité, plomberie/ chauffage/ ventilation. Précédé d'un mois de préparation, le chantier se déroulera sur 6 mois. La livraison est prévue en fin d'année scolaire 2020-2021.

## ÉTAT-CIVIL

### Naissances :

Louis GOIGOUX MELOT le 06/07/2020  
Emma MORELLI le 07/08/2020  
Alvaro MONCLUS DIECK le 31/08/2020  
Zoé HOANG le 31/08/2020

### Décès :

Chantal WINGERTER le 26/07/2020  
Jean THOREAU le 11/08/2020  
Claude ARGUENCE le 31/08/2020

### Mariage :

Lionel VINAY et Leslie GUÉRIN le 04/07/2020

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES  
FETES DE FIN D'ANNEE, RICHES  
D'AFFECTION ET D'ESPOIR.**



